

Parler des personnes réfugiées et migrantes :

Voir Pour Comprendre Les réfugiés



SOMMAIRE

- 2 Introduction
- 3 Présentation de l'éducation aux droits humains (EDH)
- 4 Activités d'éducation aux droits humains et consignes sanitaires
- 5 **Activité**
Voir Pour Comprendre Les réfugiés

INTRODUCTION

L'activité présentée dans ce document a été proposée dans le livret pédagogique *Mu[e], Parler des personnes réfugiées et migrantes* proposé par Amnesty International France en 2019.

Ce livret proposait d'approfondir, à travers des activités pédagogiques, les thématiques abordées dans la pièce de théâtre *Mu[e] Quitte à y laisser sa peau* mise en scène par Gésabelle Clain et interprétée par la compagnie La Chaloupe.

Cette activité a été adaptée pour prendre en compte les mesures de distanciation physique et les nouvelles ressources pédagogiques créées pendant le confinement.

Elle activité fait partie d'un parcours pédagogique de 4 activités que vous pouvez retrouver sur <https://www.amnesty.fr/eduquer-et-seduquer-aux-droits-des-personnes-refugiees>

► Objectif :

- Faciliter la compréhension des enjeux liés aux personnes migrantes.

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains vise à faire **connaître**, **comprendre** et **défendre** les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

Objectifs de l'EDH

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- Susciter une **prise de conscience** et une **compréhension** des droits humains,
- Donner des **connaissances** et des **compétences** pour les connaître, les respecter et les défendre,
- Faire **évoluer les attitudes** et **les comportements**.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, **déconstruit les préjugés**, amène les personnes à **réfléchir** et **trouver des solutions** pour agir.

Elle concerne **tous types de publics** et s'inscrit dans un **processus d'apprentissage** tout au long de la vie.

Pour plus d'activités

De nombreuses ressources en Éducation aux droits humains sont disponibles dans la partie « Éduquer » de notre site internet : <https://www.amnesty.fr/education>

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à education@amnesty.fr

ACTIVITES D'EDUCATION AUX DROITS HUMAINS ET CONSIGNES SANITAIRES

Les activités d'éducation aux droits humains sont basées sur des méthodes actives et participatives, qui peuvent être mises au défi des précautions sanitaires liées à la crise du Covid-19. Nous vous proposons ci-dessous quelques conseils pour la mise en place des activités, qui respectent les consignes sanitaires actuelles.

Préparez les activités en amont... en prenant connaissance du déroulement de l'activité et du matériel nécessaire. Privilégiez la visibilité et la lisibilité des documents, pour qu'ils ne circulent pas de mains en mains mais qu'ils puissent être affichés et lisibles à distance.

Aménagez l'espace. Privilégiez les activités en extérieur et la distance d'un mètre entre les personnes participantes. En intérieur, vous pouvez faire un cercle de chaises, qui permet de rassembler les participants sans hiérarchie, en respectant les distances d'un mètre entre elles.

Restez dynamiques malgré la distanciation physique. Entre les activités ou les étapes du déroulement de l'activité, n'hésitez pas à proposer de petits mouvements physiques (changer de position debout/assis, manifester son intérêt / son opinion par des mouvements physiques etc...)

Veillez à faciliter une libre expression et valorisez l'expression d'opinion, notamment lors des débats en grand groupe, en distribuant la parole équitablement et en veillant à ce qu'aucun propos tenu ne soit interrompu, moqué ou commenté de manière impromptue.

Essayer de rester neutre et limitez les interventions des personnes en charge de l'animation dans les échanges entre participants. En tant que personne en posture d'animation ou de facilitation, ne proposez que des faits et leur source et évitez d'exprimer toute opinion ou sentiment personnels. Laissez parler les participants sans intervenir dans leurs échanges afin que chacun et chacune se sente libre de s'exprimer, tant que cela reste dans l'objet du débat.

Fixez les règles du groupe collectivement, dès le début des temps d'échange, pour proposer un cadre sécurisant.

Faites régulièrement des prises de représentation et des évaluations régulières : des bilans d'étapes ou de ressentis, une évaluation en fin d'activité, d'atelier ou de projet (faites un tour de table/bilan à chaud, distribuez un questionnaire...).

Privilégiez le travail en petits groupes qui facilite l'expression des plus timides et la prise en compte de la parole d'un plus grand nombre de participants lors de la mise en commun des réflexions avec l'ensemble du groupe. La distanciation physique utilisée dans l'aménagement de l'espace pour les grands groupes est à mettre en place également pour les petits groupes.

Pour toute question ou remarque, contactez l'équipe Education aux droits humains d'Amnesty International France : education@amnesty.fr

ACTIVITÉ

VOIR POUR COMPRENDRE LES RÉFUGIÉS

► **Public**

À partir de 14 ans.

► **Nombre de participants et participantes**

Entre 8 et 30.

► **Durée**

40 minutes.

► **Objectif pédagogique**

- Comprendre les définitions clés sur les personnes migrantes-réfugiées
- Identifier quelques enjeux de l'accueil des personnes réfugiées.

► **Matériel**

Le glossaire, un vidéoprojecteur, un ordinateur, un système de sonorisation, la [vidéo Voir Pour Comprendre Les réfugiés](https://we.tl/t-K6lDbUGAE3) (lien de téléchargement : <https://we.tl/t-K6lDbUGAE3>)

► **Préparation**

Installation du matériel pour projeter le film

Déroulement :

1. Regardez la vidéo Voir Pour Comprendre Les Réfugiés.

2. Engagez la discussion autour des éléments suivants :

- **Sur les définitions :** quelle est la différence entre une personne migrante et une personne réfugiée ?
Qu'est-ce que le droit d'asile ?
Quelles personnes sont concernées par ce droit ?
Qu'est-ce qu'un droit universel ?
Qu'est-ce qu'un droit inconditionnel ?

- **La responsabilité des États :** quelles sont les obligations des États envers les personnes demandant l'asile ?
Quelles sont les obligations des États envers les personnes réfugiées ?
Les États respectent-ils leurs obligations ?
Comment ?

- **La situation des personnes réfugiées :** Qu'est-ce qui différencie une personne cherchant l'asile, une personne demandant l'asile et une personne réfugiée ?
De quoi sont victimes les personnes cherchant asile ?

De quoi sont victimes les personnes réfugiées ?

3. Pour compléter l'exercice, vous pouvez proposer aux personnes participantes d'effectuer le quizz interactif sur la vidéo Voir pour Comprendre Les réfugiés, chacun et chacune depuis un ordinateur ou un smartphone.

Le quizz est accessible par l'activité 4 sur la page :

<https://www.amnesty.fr/aller-a-la-rencontre-des-personnes-refugiees>